Etablissement Public
Foncier de Lorraine

BUREAU DU 04 JUILLET 2018

Délibération N° B 18/ 078

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES

CONVENTION DE TRAVAUX

NEUVES-MAISONS - Val de Fer - Projet touristique – T (complément)
P09RD40H061

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la commune de Neuves-Maisons pour une intervention de l'établissement, à titre dérogatoire, dans le cadre de la requalification du site du Val de Fer sis sur son territoire communal, en vue de son développement touristique,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement de travaux complémentaires de clos-couvert et de pré-aménagement sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 1 200 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et 20% par la commune de Neuves-Maisons.

- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la commune de Neuves-Maisons la convention de travaux annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

VU ET APPROUVE
LE 12 JUIL. 2018
Le Préfet de Région,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint pour
les Affaires Régionales et Européennes

François SCHRICKE

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER